



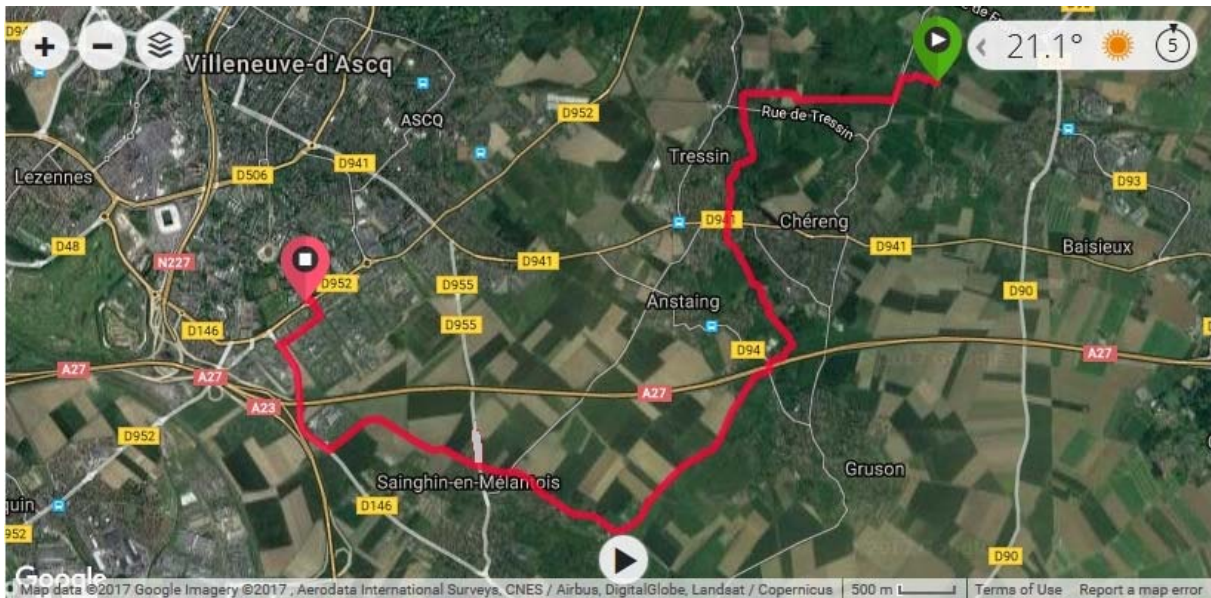
RAID MIXCITE



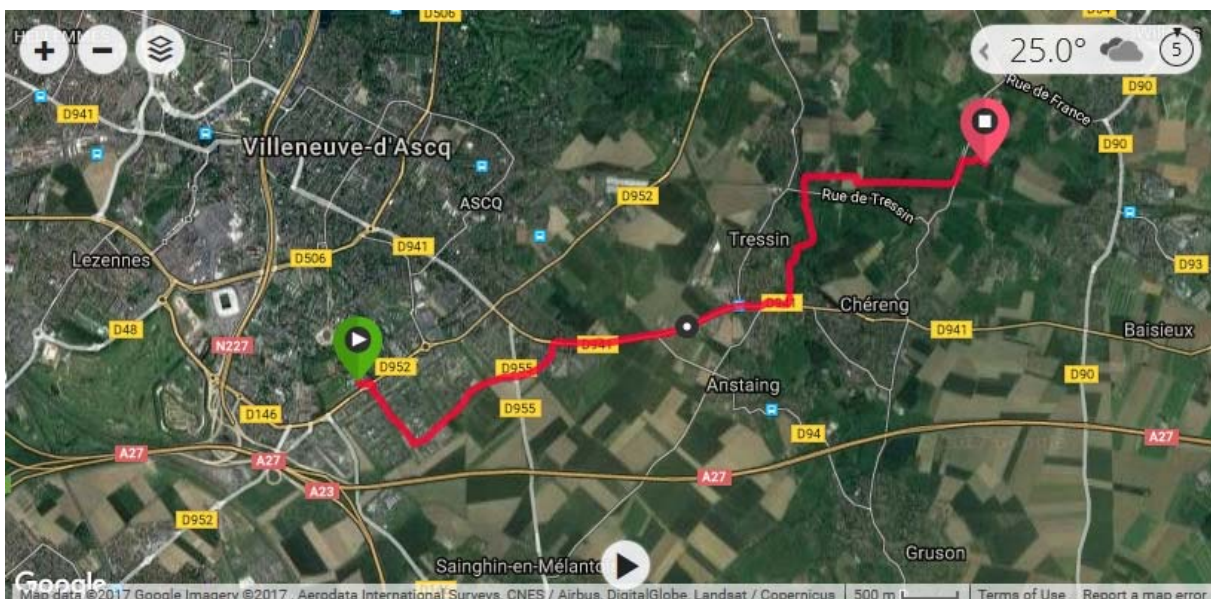
Jeudi 14 septembre 2017

Parcours Run & Bike

Aller :



Retour :



● ● Panneaux de signalisations ★ signaleurs

Aller

Étape 1



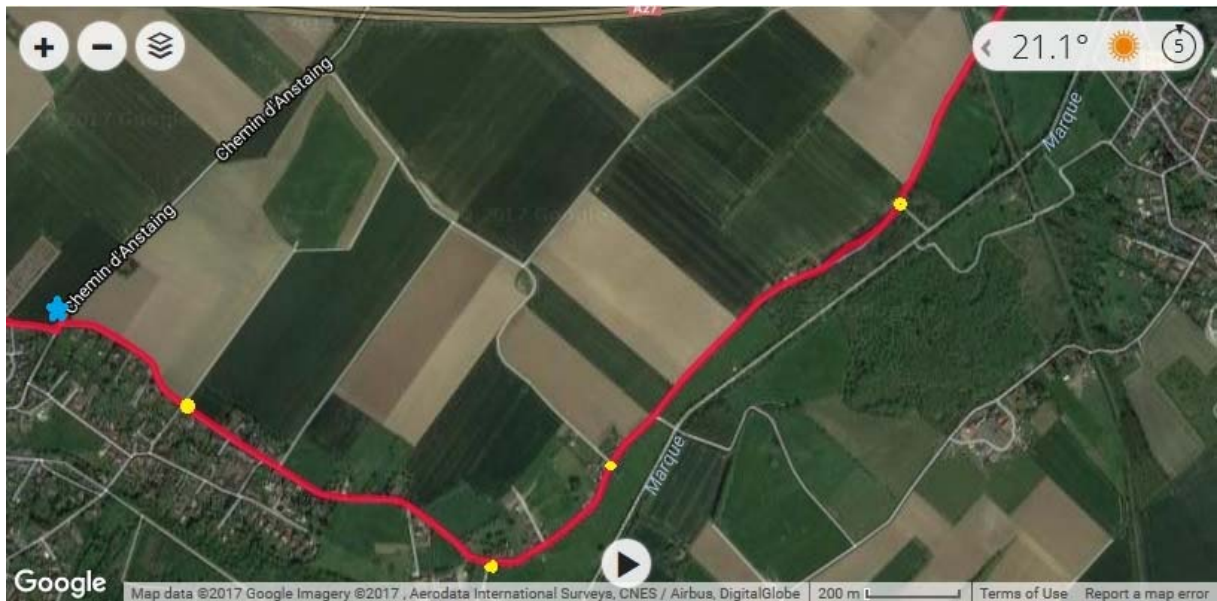
- Départ parking du COSEC (U Lille 1 Cité Scientifique).
- Traverser le rond-point D952.
- Utilisation de la piste cyclable protégée qui longe l'avenue Halley jusqu'à l'intersection avec la D146.
- Piste cyclable D146 rue de Cysoing (qui devient rue de Lille) en direction Sainghin-en-mélantois.

Étape 2



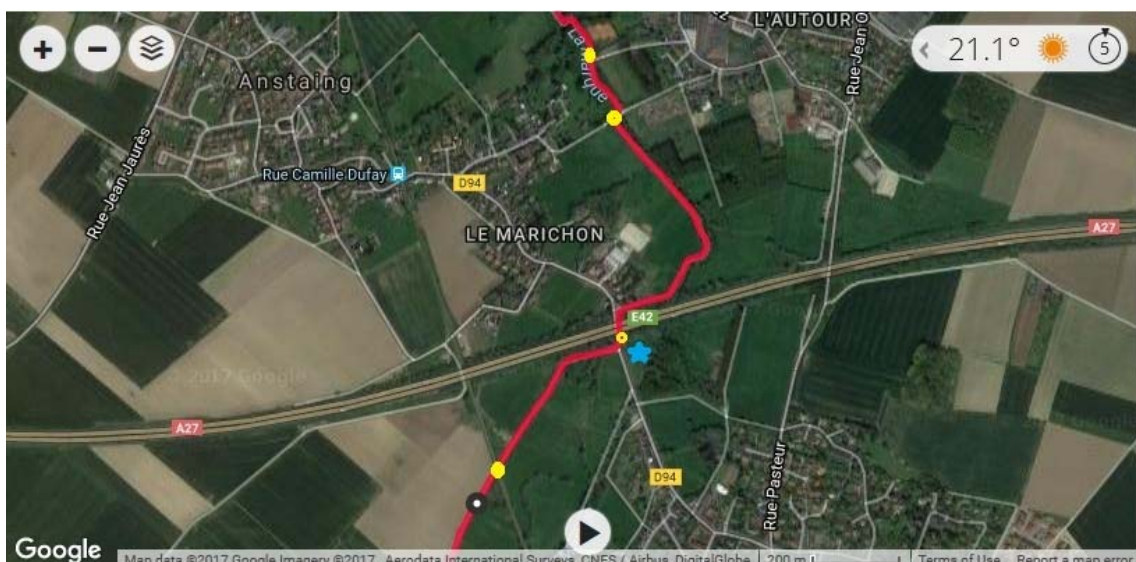
- Arrivé à hauteur du signaleur ★ prendre à gauche sur chemin des loups.
- Rattraper la rue neuve jusqu'à l'intersection avec la D955.
- Prendre en face rue du cimetière.
- A l'intersection avec la route d'Anstaing prendre en face rue pasteur.

Étape 3



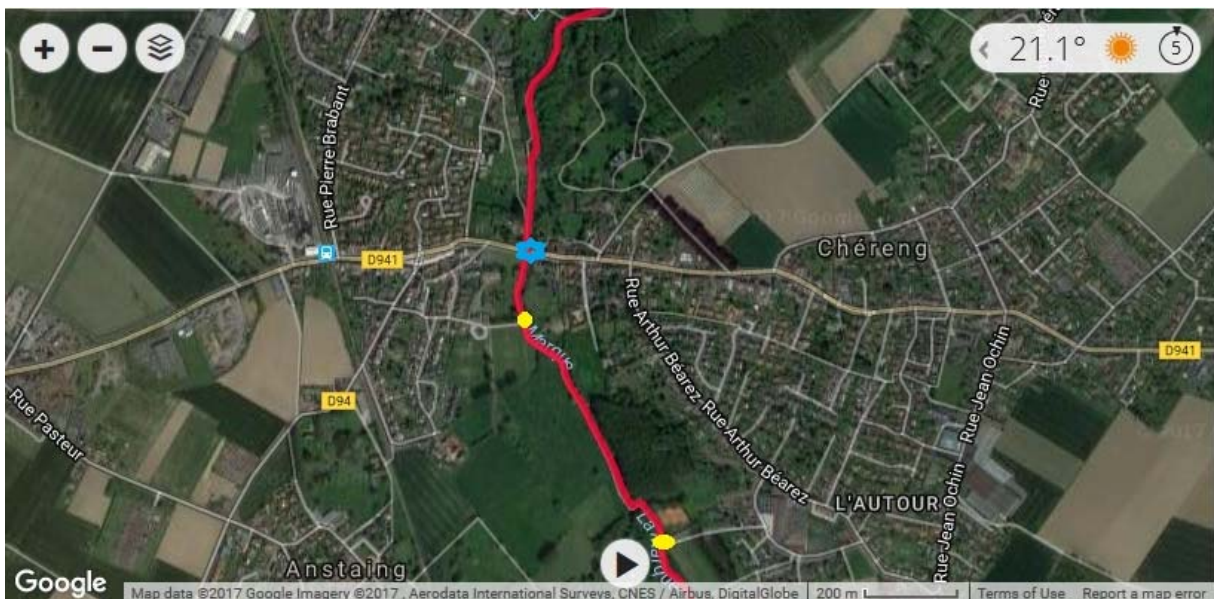
- Suivre le chemin de campagne qui longe la forêt d'Infière sur 1km.
- Rattraper la marque et la longer sur le chemin du grand marais jusque l'intersection avec la route D94.

Etape 4



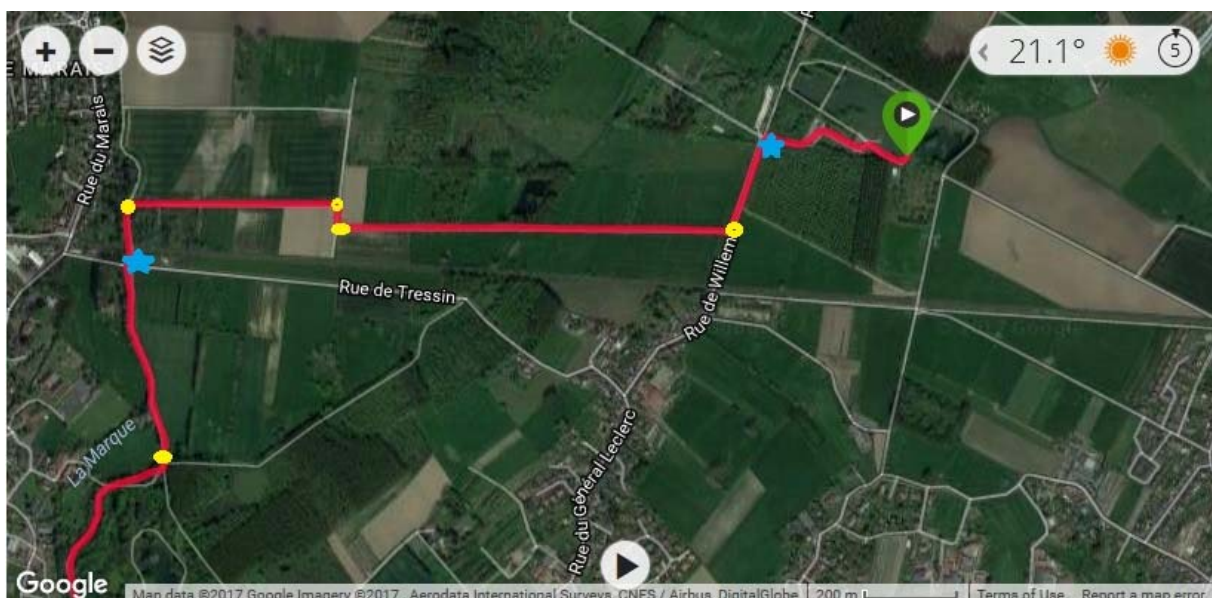
- Prendre à gauche D94 en direction d'Anstaing.
- Tourner à droite à hauteur du signaleur.
- Longer la marque (à sa droite).
- Traverser la marque par le pont et la longer.
- Traverser à nouveau la marque par le pont et la longer.
- Rattraper le chemin des vachers jusque l'intersection avec la rue du bois.

Étape 5



- Continuer tout droit le chemin jusque l'intersection avec la D941.
- Traverser et prendre en face dans la forêt.
- A l'intersection prendre à gauche sur chemin des vachers.

Étape 6

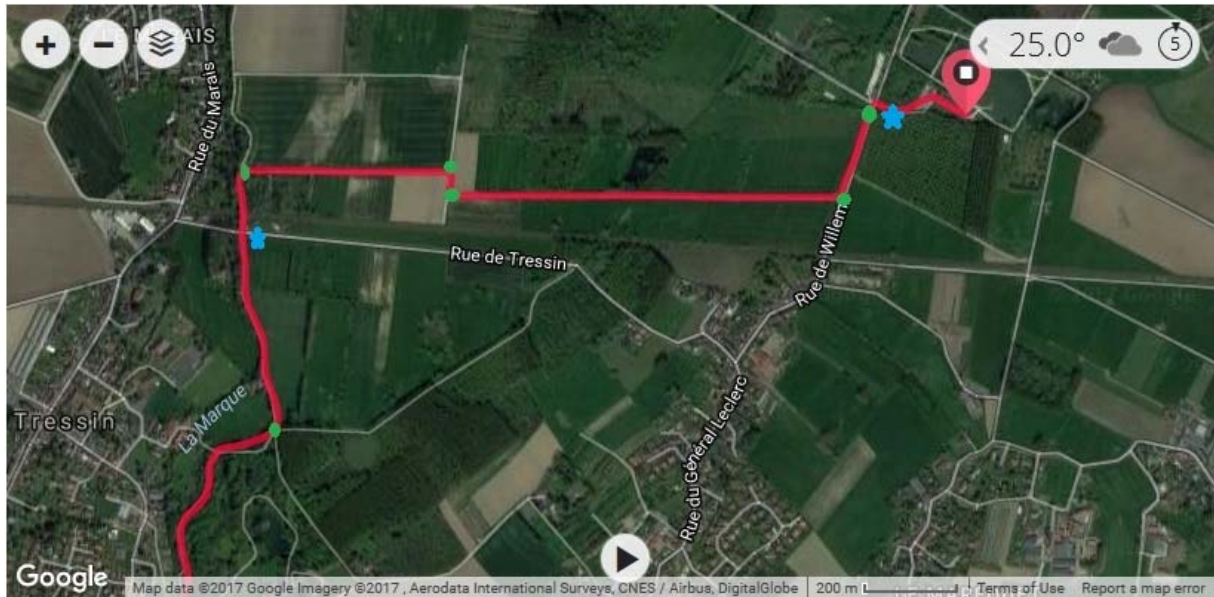




- Continuer sur le chemin des vachers jusqu'à l'intersection avec la rue de Tressin.
- Prendre en face et traverser la voie ferrée.
- Puis prendre le chemin à droite.
- Suivez le pendant 1.3km jusque la rue de Willems.
- Prendre le chemin longeant la route à gauche.
- Traverser le petit pont et le passage piéton.

Vous êtes arrivés à la base de loisir des 6 Bonniers !

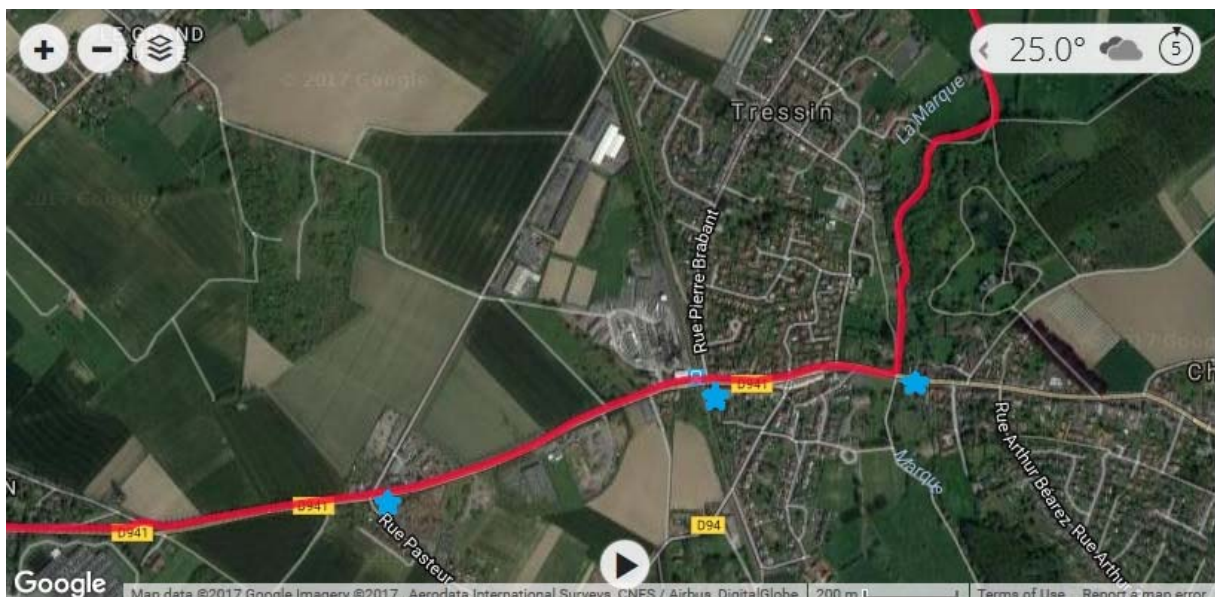
Retour



Etape 1

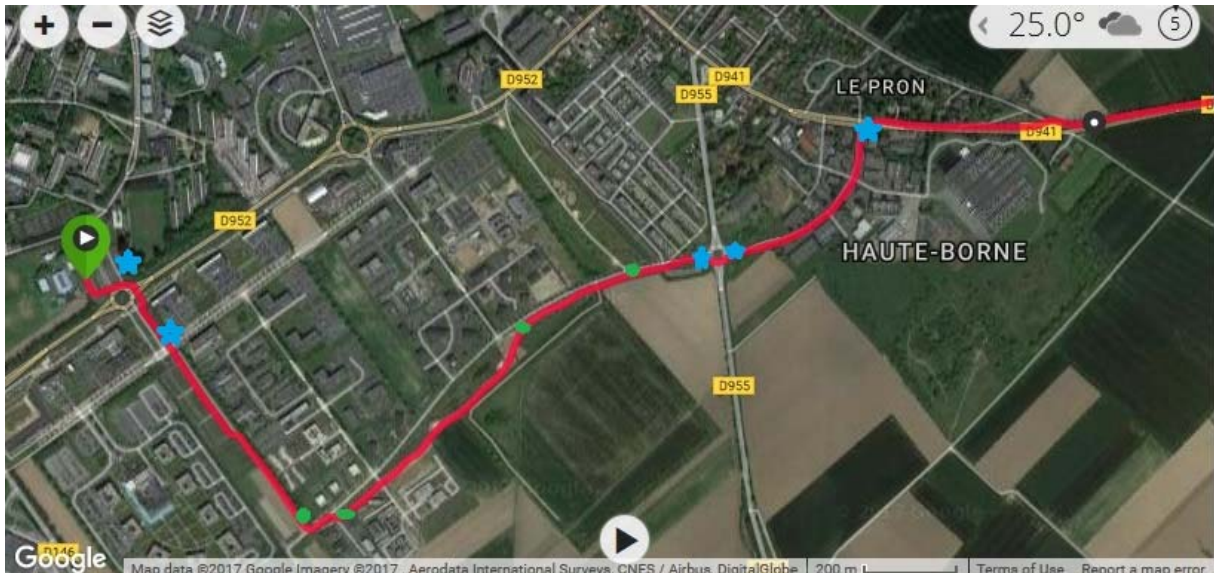
- Traverser le petit pont et le passage piéton.
- Prendre le chemin longeant la route à droite.
- Prendre à droite le chemin jusque la marque.
- Prendre à gauche, traverser la voie ferrée et la rue de Tressin.
- Continuer sur le chemin des vachers.
- A l'intersection avec le chemin de l'île des Ecluses, prendre à droite.
- Suive le chemin longeant la marque.

Etape 2



- Arrivé sur la route nationale (D941), prendre la piste cyclable à droite.
- Continuer sur cette piste cyclable ...

Etape 3



- Arrivé à l'arrêt de bus, prendre le passage piéton en direction de la ZA de la plaine.
- Traverser la ZA jusqu'au rond-point.
- Prendre la 2^{ème} sortie (en face).
- Prendre la piste cyclable sur la gauche (parcours bien être).
- Suivre le parcours santé jusqu'au parking.
- Prendre à droite en remontant sur le rond-point du départ (D952).
- Prendre la piste cyclable jusqu'au parking.

Félicitation vous êtes arrivés !



Recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers

1. Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.
2. Dossard avec numéro de téléphone de la cellule médicale.
3. 1 équipe de secouriste sur chaque sites (2 : campus + base de loisir).
4. Distribution de t-shirt fluo.
5. Obligation du port du casque pour le cycliste (prêt possible).
6. Obligation pour chaque participant d'avoir sur eux de quoi s'hydrater pendant l'épreuve.
7. Ravitaillement sur chaque site.
8. Présence de signaleurs sur chaque intersection de voirie et sur secteur « dangereux ».
9. Les signaleurs porteront un gilet fluo et seront en possession d'un moyen de communication rapide avec les organisateurs.
10. Présence de panneaux de signalisations